



MLP

DECISION N° 297

COMMANDE PUBLIQUE - autres contrats

Avenant au contrat de licence et de maintenance du logiciel POCKETO,
service « enfance-jeunesse » - ABELIUM Collectivités / Ville de POMPEY

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le contrat n° CT00013756, signé avec la société ABELIUM COLLECTIVITES le 1^{er} janvier 2022 pour la mise à disposition de 6 licences et pour la maintenance du logiciel POCKETO utilisé dans le cadre de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire,

Considérant que désormais seulement quatre tablettes sont utilisées par les services,

Le Maire,

DECIDE

- **de signer** avec la société ABELIUM COLLECTIVITES sise 4 rue du Clos de l'Ouche à PLEURTUIT (35730), représentée par son gérant Monsieur Cédric LUCAS, un avenant au contrat n° CT00013756, supprimant deux accès Pocketo d'un montant unitaire de 89.20 € hors taxes.
Les autres termes du contrat demeurent inchangés.

Pompey, le 22 avril 2024



Le Maire,

Laurent TROGRILIC

Publié, notifié le : 23/4/24
Transmis à la Préfecture le : 23/4/24